



SESSION PLENIERE DES 16 et 17 OCTOBRE 2023

STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (SREFOP) 2023-2028

La Région a présenté la stratégie élaborée au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop), par l'État, la Région, les organisations représentatives de salariés et d'employeurs.

La CGT s'est abstenue sur l'avis du CESER qu'elle a jugé trop peu critique sur le document présenté, et sur lequel elle s'était abstenue lors de son adoption au CREFOP.

### LA STRATÉGIE 2023 2028

La Srefop 2023-2028 est construite autour de quatre enjeux identifiés pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle en Pays de la Loire : la transition écologique, le vieillissement de la population active, le plein emploi, la montée en compétences. Elle présente **cinq ambitions pour répondre à ces enjeux**.

### L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

Globalement, le CESER salue la qualité de ce texte et la manière dont il a été élaboré.

Le CESER porte un avis positif sur la SREFOP 2023-2028 qui, tout en étant dans la continuité de la précédente, tient compte des évolutions à venir. Le pilotage et la gouvernance, qui ont montré leur efficacité, sont maintenus, en intégrant la mise en place de France Travail et en consolidant la place des 18 CLEFOP.

Enfin, le CESER note avec satisfaction que plusieurs de ses rapports (« Métiers en tension », 2021 ; « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire », 2021 ; étude sur le rapport au travail, disponible en 2023) sont cités dans la SREFOP et ont contribué à sa rédaction.

## **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIANE OBLE**

Merci à Jacques Bordron, Laure Carnet et à la commission 6 pour cet avis. Nous partageons un certain nombre des remarques de l'avis du CESER, à commencer par **la faible prise en compte de la pauvreté et de la précarité par la SREFOP**.

La pauvreté ne touche pas que les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, et ceux qui n'ont même pas droit au RSA, parce qu'ils ont, par exemple, moins de 25 ans, elle concerne également de nombreux travailleurs qui de fait rencontrent des difficultés pour se déplacer, se loger, se chauffer ou se nourrir correctement. Ceci appelle à une véritable revalorisation des salaires dans le secteur public comme dans le secteur privé.

La SREFOP insiste sur **l'entreprise apprenante**. Cela fait écho pour la CGT avec la nécessité de soutenir la formation professionnelle tout au long de la vie dans l'entreprise, permettant aux salariés d'acquérir des savoirs, des savoir faire et des qualifications, ce qui leur offre la possibilité de progresser dans leur carrière, avec une augmentation de leur rémunération, et de faire face aux évolutions des technologies et des besoins de la société. Cette formation continue, tout au long de la carrière, est de la responsabilité des entreprises.

La SREFOP prévoit de favoriser le **développement de l'apprentissage**. La CGT considère qu'il s'agit d'un outil parmi d'autres qui doit intervenir en complémentarité de la formation professionnelle offerte par les établissements scolaires.

Lors de l'assemblée générale du CREFOP en septembre 2023, la CGT s'est abstenue, considérant que la SREFOP comportait certes des éléments intéressants, que le CESER souligne également, mais qu'un certain nombre de points problématiques y figuraient.

Ainsi, **l'égalité femmes hommes ne donne lieu à quasiment aucune mesure concrète**.

Par ailleurs, **la SREFOP se base quasi-uniquement sur la réponse aux besoins immédiats des entreprises**, sans perspective à long terme face aux évolutions du monde du travail, et offrant des possibilités réduites de réorientation pour les salariés qui veulent changer de métier.

Enfin, **nous regrettons que la Région ait anticipé la mise en place de France travail lors la rédaction de cette SREFOP**. Ceci alors que France travail conduira à un accompagnement dégradé des personnes en recherche d'emploi, à des sanctions renforcées pour les forcer à accepter des emplois qui ne correspondent pas nécessairement à leur attentes en matière de

qualité et de pérennité des emplois, ni en matière de respect de leurs qualifications, ni en matière de conditions de travail.

**Le CESER émet un avis positif sur la SREFOP, que la CGT ne partage pas totalement.** Afin de tenir compte de l'ensemble des organisations qui composent la société civile organisée, il aurait pu se contenter, comme il le fait souvent, de mettre en avant les points positifs et négatifs du plan régional. Ce satisfecit donné ne nous semble pas opportun, c'est pourquoi la CGT s'abstiendra sur l'avis donné par le CESER.

***VOTES : l'avis a été adopté par 57 voix pour, et 19 abstentions.***

*Membres de la commission 6 du CESER : Catherine Paris, Diane Oble, Yvic Kergroac'h  
Courriel : [comite-regional@cgt-paysdelaloire.org](mailto:comite-regional@cgt-paysdelaloire.org) / tel 02.41.20.03.21*